

M. MacINNIS: Ce n'est pas dans la province de Québec, non plus.

M. LANGLOIS: Puis-je avoir la parole?

M. BELZILE: Le fleuve Saint-Laurent descend de Montréal à Rimouski.

M. LANGLOIS: J'aurais une question à poser à l'honorable député. Peut-il me dire combien sa province a contribué au revenu global du pays, par rapport à la province de Québec? Je suis en mesure de lui fournir ces chiffres. Pourtant, nous n'obtenons pas davantage que sa province, compte tenu du montant de revenu que contribue la province de Québec.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Mieux vaudrait revenir au crédit à l'étude.

M. MacINNIS: Je n'étais pas présent lorsqu'a commencé l'examen du crédit, mais...

L'hon. M. FOURNIER: Aucun crédit ne porte sur le rocher Ripple.

L'hon. M. MACKENZIE: Voilà le point.

M. MacINNIS: Il semble, j'en avertis le ministre, que le rocher Ripple soit quelque chose de considérable. J'étais absent lorsque la discussion a commencé, je suis donc pris au dépourvu, ne sachant pas ce qu'ont dit les autres honorables députés.

Je ne suis pas ingénieur et tout ce que je sais du rocher Ripple, c'est qu'il existe et qu'il est dangereux. Je sais également que cette question est toujours d'actualité en Colombie-Britannique. J'ai écouté ce que nous a dit le ministre des efforts tentés pour enlever cet obstacle à la navigation. Son attitude a du bon, pourvu qu'on ne se laisse pas vaincre par les difficultés éprouvées. Si le ministère des Travaux publics veut nous assurer qu'il présentera un crédit pour la poursuite de ces travaux,—et je ne propose pas que le ministre s'en tienne à une méthode qui s'est révélée infructueuse,—s'il veut nous assurer qu'on cherchera encore le moyen de faire disparaître ce danger, nous ne pouvons demander davantage. Il a dit qu'on le blâmerait s'il dépensait de l'argent sans obtenir de résultats. Et, a-t-il dit, ce serait notre côté de la Chambre qui le blâmerait.

La chose est coutumière au Parlement et nous ne devrions pas insister pour qu'il poursuive des travaux qu'il sait devoir être infructueux. Cependant, quelles que soient les difficultés de l'entreprise, il est de la plus haute importance qu'on enlève le rocher Ripple. En songeant aux miracles de génie que le monde a connus depuis quelques années, nous ne désarmerons sans doute pas devant une telle situation. Le ministre devrait donner au comité l'assurance formelle que tout sera tenté pour mener cette tâche à bonne fin. Il nous a dit que nous avions consulté des ingé-

nieurs à New-York, mais pourquoi ne les amènerions-nous pas sur les lieux pour connaître leurs opinions. Après quoi, je suis sûr qu'on trouvera quelque moyen d'enlever ce rocher. Si l'on dépense de fortes sommes à cette fin, sans succès, le ministre peut être certain que je l'appuierai, au cas où l'on soulèverait la question à la Chambre.

M. RICHARD (Gloucester): J'aimerais faire quelques observations d'ordre général sur le sujet à l'étude, vu qu'il a trait à l'industrie de la pêche, industrie qui j'en suis certain...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre! La discussion doit porter sur le crédit du service de l'ingénieur en chef.

M. RICHARD (Gloucester): Je désire parler de quais et de dragage et ces questions se rattachent au crédit. L'honorable représentant de Gaspé en a parlé. Comme ces questions intéressent l'industrie de la pêche, je crois mes observations pertinentes. Je ne prendrais pas la parole en ce moment, si j'étais certain que tous les honorables députés ont compris l'honorable représentant de Gaspé. Il a exposé, au sujet des pêcheurs, des faits que je veux mettre en lumière. Les problèmes qu'il a exposés ressemblent à ceux des pêcheurs de ma circonscription du Nouveau-Brunswick, comme des Provinces maritimes en général.

Tous les honorables députés se rendent compte que, pendant la guerre, il a fallu abandonner quantité d'entreprises. Cependant, comme nous sommes sur le point d'entrer dans la période de reconstruction, je ferai remarquer au ministre des Travaux publics que l'avancement de l'industrie de la pêche dans les Provinces maritimes réclame de nombreuses améliorations et installations. Lorsqu'il étudiera les demandes de l'honorable représentant de Gaspé, comme il l'a promis, j'espère qu'il n'oubliera pas ma région du Nouveau-Brunswick, parce que nos problèmes sont semblables. Le ministère des Travaux publics affiche une certaine attitude, au sujet de nouvelles entreprises, que je n'approuve pas. Je ne blâme pas les fonctionnaires. A plusieurs reprises, cependant, lorsque je suis allé les voir au sujet de l'aménagement d'un ouvrage nouveau, je me suis fait dire qu'il n'y fallait pas songer parce que les recettes du lieu ne motivent pas de telles dépenses. Je ne fais aucun reproche aux fonctionnaires car ils s'en tiennent à une ligne de conduite. Mais je crois que cette ligne de conduite est erronée. Je ne suis pas d'avis qu'on doive se fonder sur les recettes pour déterminer la nécessité de travaux publics à un endroit donné. Telle ne devrait pas être la norme. On devrait aussi tenir compte des revenus qu'il serait possible de percevoir si l'on disposait des aménagements voulus.